Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902720-20251205-DELIB_2025_98-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2025-98

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
5 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 13
Votants 15

Date de la séance : 5 décembre 2025
Date de la convocation : 21 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., MAHE E., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., DANARD P., GUILLOU D., HUON E., COTTEN A.-H., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- ALTERO R., excusé, a donné procuration à NIQUE C.
- PRUD'HOMME H., excusée, a donné procuration à CASTERAS L.

Etaient absents excusés : LE COZ T., LE NAOUR L., BIZIEN E., PELIZZA A.

Patrick DANARD a été désigné secrétaire de séance.
****

OBJET 6 : ENFANCE-JEUNESSE – ORGANISATION D'UN SEJOUR CONJOINT EXPLOR'ADOS 2026 ET FIXATION DU TARIF

Mme GAVAIRON, Adjointe à l'Enfance et la Jeunesse, expose le projet au Conseil municipal.
Depuis 2018, le séjour intercommunautaire « Raid'Aventure » est à l'arrêt. Il avait pour objectif de réunir les jeunes du territoire de l'agglomération de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) qui le souhaitaient, au-travers des Espaces jeunes communaux, sur la période estivale avec l'idée de découvrir le territoire grâce à l'itinérance.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les services municipaux et associatifs ont exprimé le souhait de réitérer cette expérience sous une forme nouvelle.
Après un travail commun, le projet de séjour « Explor'Ados » est aujourd'hui présenté. La première édition se déroulera du 6 au 10 juillet 2026. Huit places sont ouvertes par structure, soit un total de 64 places, pour des jeunes âgés de 12 à 15 ans. Chaque structure mettra à disposition 2 animateurs. Le séjour proposera des activités variées, sportives ou culturelles.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902720-20251205-DELIB_2025_98-DE

Les objectifs de ce séjour sont :

- De permettre aux jeunes de découvrir le territoire de l'agglomération,
- De créer des dynamiques entre les jeunes des différentes communes de CCA,
- D'aborder la notion d'engagement sur un projet à moyen terme avec des actions d'autofinancement sur le territoire de CCA,
- De créer des souvenirs communs à travers un séjour collectif.

La commune s'inscrit également par la présente dans les objectifs de la CTG :

- Maintien ou renfort de l'offre de loisirs des 12/18 ans sur le territoire,
- Développement des partenariats entre les structures et dispositifs
- Développement de l'écoute, de l'information et de l'accompagnement des jeunes.

Chaque structure engagée dans le séjour organisera une session d'inscription à l'échelle de sa commune. En cas de places vacantes, un regroupement d'inscriptions avec une commune voisine pourra être envisagé.
En cas de forte demande, des critères conjointement définis par les structures seront alors mis en œuvre :

- Mixité au sein du groupe (de genre et sociale)
- Engagement dans le projet (participation aux temps de préparation, d'actions)
- Savoir rouler à vélo
- Fréquentation de la structure communale.

L'ouverture des inscriptions est prévue au cours du mois de décembre 2025.

Séjours	Participation familles par enfant	Participation prévisionnelle communale par jeune	Coût de revient prévisionnel par jeune
Séjour Explor'Ados (Le Givre – 85) – Séjour intercommunal 6 au 10 Juillet 2026 8 enfants (nés entre 2011 et 2014)	**Tarif unique : 70€**	**187,50€**	**397,25**

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'organisation du séjour « Explor'Ados » de l'Espace Jeunes pour l'été 2026 tels que présenté ci-dessus ;
- D'approuver la participation financière des familles pour ce séjour proposée ci-avant.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902720-20251205-DELIB_2025_98-DE

Pour	15	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., MAHE E., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., DANARD P., GUILLOU D., HUON E., COTTEN A.-H., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph., ALTERO R., PRUD'HOMME H.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 5 décembre 2025
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 08/12/2025
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte